

Les parcs d'importance nationale sur le territoire vaudois

DTE – Direction générale de l'environnement
Sébastien Beuchat



Historique des parcs sur le territoire vaudois:

- Dès les années 1990, premières réflexions permettant d'assurer la préservation de grand espaces naturels
- Refus d'une approche top-down et un premier projet de loi favorisant la démarche participative en 2004 qui a reçu un bon accueil
- **17 décembre 2008 : loi vaudoise sur les parcs d'importance nationale entre en vigueur**
 - Adaptation des critères à ceux définis par la confédération
 - Règle les questions d'organisation interne au canton
 - Définit le niveau de financement du canton
 - Définit l'instance démocratique d'acceptation des parcs au niveau local, à savoir les législatifs communaux

Rôle du canton précisé dans la loi:

- Promouvoir les parcs
- Veiller à la coordination entre les services de l'Etat
- Mettre à disposition les données nécessaires
- Evaluer les nouveaux projets de parc
- Veiller à la conformité des activités des parcs en fonction des programmes adoptés
- Assurer un soutien financier aux études, aux frais de fonctionnement et de gestion des parcs

Prestations attendues des parcs définies dans des:

- Convention programme : OFEV - Canton
- Convention de subventionnement : Canton - Parcs

Convention-programme
(contrat de droit public)
au sens de l'art. 20a LSu¹

entre
la Confédération suisse
représentée par
l'Office fédéral de l'environnement (OFEV)

Convention de subventionnement

conclue entre
L'Etat de Vaud, représenté par sa Direction générale de l'environnement (DGE)
Division des ressources et du patrimoine naturels
présenté par Madame Catherine Strehler Perrin
1, chemin du Marquisat
1025 St-Sulpice

Objectif de programme 1 : Préservation et mise en valeur de la nature et du paysage (selon art. 23g al. 2 let. a LPN)

Indicateurs	déla
1.1 Coordination de la restauration de 1000 mètres de murs en pierre dans un but d'entretien du paysage, de conservation de la faune spécifique à ces murs et de maintien du savoir-faire de muretiers	Annuel
1.2 Identification sur une région pilote des valeurs paysagères et des objectifs de protection et d'évolution du paysage. Développement d'outils d'évaluation du paysage en coordination avec les parcs jurassiens.	2018
1.3 Accompagnement et soutien aux 30 communes territoriales dans la gestion de surfaces à forte biodiversité (en plaine comme en montagne), dans l'équipement de leurs bâtiments avec des nichoirs pour la faune	Annuel
1.4 Accompagnement et soutien aux propriétaires privés dans l'équipement de 10 bâtiments avec des nichoirs pour la faune	Annuel
1.5 Promotion des 200 espèces prioritaires et/ou patrimoniales du parc, mise en place d'actions de conservation, en particulier pour les espèces liées aux vieux bois et aux milieux humides	Annuel
1.6 Coordination et mise en œuvre d'1 action de sensibilisation des partenaires aux valeurs naturelles d'exception	Annuel
1.7 Conception puis réalisation en coordination avec le programme cantonal d'un suivi de 4 espèces actuellement favorisées par des actions conservatoires (martinet noir, crapaud accoucheur, leste dryade et cordulégastre bidenté)	2017, 2018, 2019
1.8 Coordination et mise en œuvre de 70 journées/Homme de travail de bénévoles visant à revitaliser ou entretenir des valeurs naturelles ou paysagères	Annuel

**Parc naturel régional
Jura vaudois:**

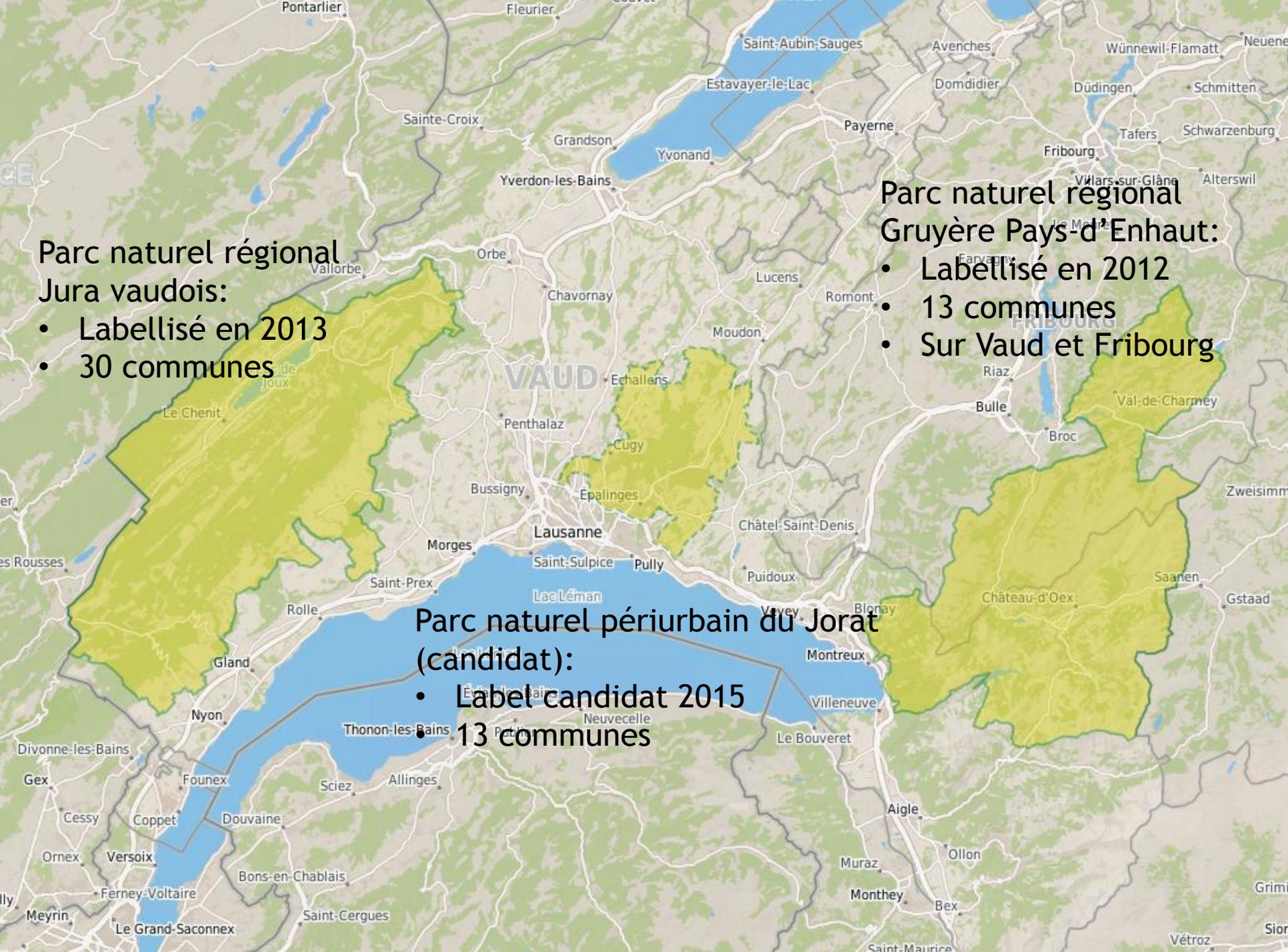
- Labellisé en 2013
- 30 communes

**Parc naturel régional
Gruyère Pays-d'Enhaut:**

- Labellisé en 2012
- 13 communes
- Sur Vaud et Fribourg

**Parc naturel périurbain du Jorat
(candidat):**

- Label candidat 2015
- 13 communes



Les parcs, des territoires reconnus pour

- La beauté de leur paysage
- La richesse de leur biodiversité
- La valeur de leurs biens culturels
- Un engagement de la population et des communes à préserver ces richesses, à les valoriser et à promouvoir le développement économique et social de leur région
- Une équipe de coordination offrant compétences et connaissances

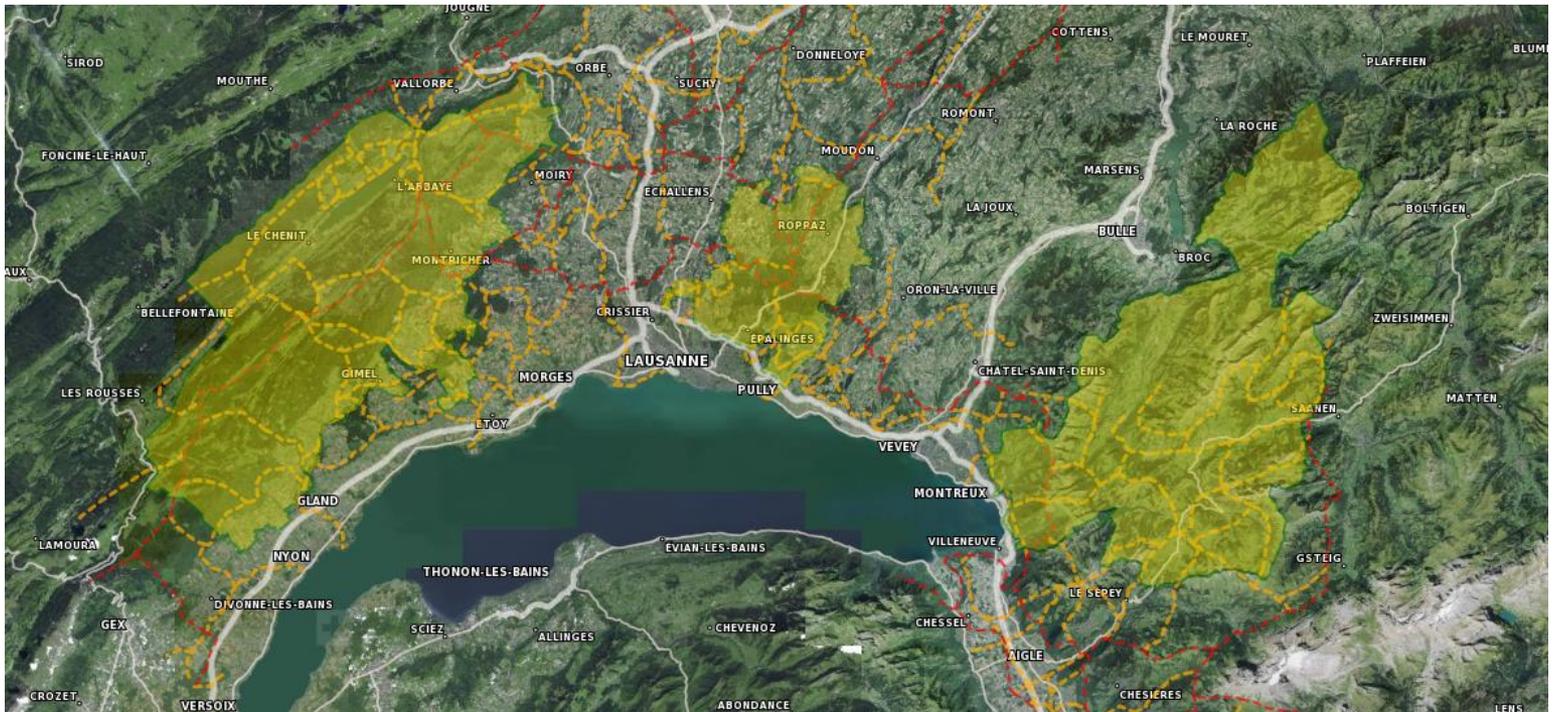
Les parcs, un outil qui permet

- Un travail à l'échelle d'un territoire permettant d'identifier les besoins locaux
- Mettre en œuvre de projets issus de volontés locales
- Faciliter la mise en œuvre de projets d'intérêt fédéral ou cantonal
- Informer et sensibiliser



Projet pilote “Promotion de l’infrastructure écologique dans les parcs d’importance nationale”

1. Analyse de l’infrastructure écologique dans les parcs
2. Définition des lacunes et de mesures nécessaires pour rendre l’infrastructure fonctionnelle



Les enjeux en terme de gouvernance

- **Poursuivre l'adhésion**
 - garantir l'accroche locale des parcs d'importance nationale
 - amélioration de l'adhésion de la population
 - Informer, sensibiliser
- **Fédérer les nombreux acteurs**
 - améliorer leur coopération
 - coordination des politiques publiques avec de nombreux niveaux de compétence
 - des projets où chaque partenaire peut s'identifier
- **Faciliter la mise en œuvre de nouveaux parcs**

A photograph of a winter forest. The scene is filled with tall, dark evergreen trees, their branches heavily laden with snow. The ground is also covered in a thick layer of snow. In the center of the image, a bright sun is visible, partially obscured by the branches of a tree, creating a lens flare effect. The overall atmosphere is serene and cold.

**En vous remerciant de votre attention et en
vous souhaitant une riche conférence**